

ENCADRÉ 12 LEUCÉMIE AIGUËS – ANALYSE DES EXPOSITIONS DE 271 CAS TRAITÉS A L'INSTITUT PAOLI-CALMETTES ET RESIDANT EN RÉGIONS PACA ET CORSE

Parmi les facteurs de risque connus de cancers, on note à côté des facteurs alimentaires, viraux et du tabac, ... des facteurs de risque professionnels. L'un des objectifs de cette recherche concernant les leucémies aiguës diagnostiquées chez les adultes résidant en régions Paca et Corse et prises en charge à l'Institut Paoli-Calmettes, est d'essayer de mieux caractériser ces dernières en tenant compte de l'ensemble des autres facteurs de risque.

L'exposition aux différents toxiques est étudiée de 2 façons différentes : un index d'exposition spécifique à chacun des agents ciblés (benzène, oxyde d'éthylène, radiations ionisantes, champs électromagnétiques...) est établi en fonction des niveaux et durées d'exposition ; un index d'exposition générique regroupant l'ensemble des toxiques environnementaux (profession, habitat, loisirs) est également construit. L'importance de l'histoire familiale a été codée en utilisant un index de 0 à 6 (0 : pas d'antécédents ; 6 : forme familiale d'hémopathies malignes).

La phase d'inclusion des patients adultes atteints de leucémie aiguë a débuté le 01 janvier 2002. La date de fin d'inclusion a été fixée au 31 décembre 2004. Le nombre de patients inclus dans l'étude est

217 sur les 292 nouveaux cas de leucémies aiguës éligibles. A ce jour, 95,9% des consultations spécialisées ont été réalisées et la totalité des dossiers a été expertisée par le comité de pilotage.

La reproductibilité des index a été validée par un expert en pathologie professionnelle indépendant sur les 100 premiers dossiers expertisés en respectant le même ordre chronologique de cotation. Une bonne concordance a été retrouvée pour l'index toxique générique (kappa pondéré de 0,78).

Sur les 186 patients ayant bénéficié de la consultation spécialisée, le diagnostic le plus fréquent est la leucémie aiguë myéloïde.

Une exposition environnementale de niveau C (exposition jugée significative) était envisagée dans 8,1% (15) des dossiers examinés et une exposition professionnelle de niveau C dans 11,8% (22) des cas.

Le comité de pilotage, après l'expertise des dossiers, est à l'origine de différentes décisions.

- Courriers envoyés aux cliniciens assurant la prise en charge thérapeutique du patient pour un rendez-vous soit en consultation d'oncogénétique soit en consultation de pathologie professionnelle

afin d'obtenir des informations complémentaires sur les expositions et les moyens de protection utilisés ou de déclarer le patient en MP (17 courriers).

- Courriers d'enquête auprès du médecin du travail du patient (10 courriers) dont 6 enquêtes ayant apporté des éléments supplémentaires sur l'étiologie professionnelle de la maladie développée par le patient.

- 8 déclarations de MP indemnisable sur 3 ans alors que le nombre moyen de déclarations faites par les services sociaux de l'Institut Paoli Calmette avant la mise en place de ce protocole étant de 1,33 cas par an : 2 reconnaissances en MP indemnisable ont déjà été obtenues à ce jour dans le cadre de ce protocole, les 6 autres étant en cours d'instruction.

- 5 déclarations de maladie professionnelle indemnisable ont été proposées par le comité de pilotage mais les patients n'ont pas entrepris de démarche pour le moment.

Contact : Francois Eisinger Institut Paoli-Calmettes - INSERM UMR 599

Mail : eisinger@marseille.inserm.fr